



## Cinq journalistes agressé•es depuis le début de l'année : Radio France doit aller plus loin !

Cinq journalistes de Radio France ont subi des agressions sur le terrain ces trois derniers mois. Invectives, coups, menaces verbales, de la part d'élus, de supporters ou d'agriculteurs : la multiplication des attaques est insupportable et très inquiétante. À cela s'ajoute le cyberharcèlement de plusieurs journalistes du service public en raison de leur travail pour les antennes de Radio France ces derniers mois. **Le SNJ-CGT de Radio France leur apporte son soutien et se tient à leur disposition, comme nous l'avons déjà fait, pour les aider dans leurs démarches et pour signaler toute agression auprès de la plateforme pour la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe.**

Comme exprimé en CSE central ce 31 mars, nous souhaitons **interpeller la direction de Radio France sur sa procédure d'accompagnement**, en place depuis 2024. Le SNJ-CGT Radio France ne nie pas le soutien apporté à la plupart des journalistes victimes, par des coups de téléphone, des messages officiels désormais publiés sur les réseaux sociaux par les antennes et via la déclaration de Sibyle Veil à l'AFP le 28 mars dernier. Cependant, nous appelons Radio France à aller plus loin et à **déposer plainte aux côtés de ses salarié•es menacé•es**. Jusqu'ici, ça n'est pas le cas : selon la direction des affaires juridiques, il faudrait que Radio France soit directement visée par des propos haineux, par exemple, pour que sa plainte soit recevable. Pourtant, dans le même temps, elle admet également que peut être visée *"tout ou partie de la collectivité des collaborateurs qui la constituent et qu'elle représente - cas de figure déjà admis par la jurisprudence"*. Cette précision fonde notre demande : les collègues menacé•es ou violenté•es le sont dans le cadre de leur travail pour Radio France. **C'est bien la radio publique qui est visée à travers elles et eux.**

Par ailleurs, la loi est claire : une entreprise a l'obligation légale d'assurer la sécurité physique et de protéger la santé de ses salarié•es. On parle même d'une obligation de sécurité :

- L'employeur doit **anticiper les dangers**, pas seulement réagir.
- Sa responsabilité peut être engagée en cas d'accident ou de manquement.

Dans ce cadre, nous demandons à **généraliser les formations de prévention des risques à tous•tes les journalistes, y compris rémunéré•es à la pige et en CDD**. Les modules existent déjà, comme "Gestion des agressions physiques ou verbales sur le terrain" ; d'autres semblent de plus en plus nécessaires à mettre en place et systématiser, en particulier autour de **la protection face au cyberharcèlement**.

Radio France doit également sensibiliser davantage ses cadres, notamment rédacteur·ices en chef en locale, à ces problématiques et les appeler à **ne banaliser aucune agression**. Le SNJ-CGT a recueilli le témoignage d'une journaliste menacée par un syndicat agricole sans remontées à ses cadres ni interventions par la suite. Pour que les journalistes ne minorent aucune agression, Radio France doit mener un travail d'information et de prévention dans toutes ses rédactions et auprès des cadres.

Les attaques qui visent l'audiovisuel public ne vont pas s'arrêter dans l'année présidentielle qui s'ouvre, le climat de tension dans la société non plus. Le SNJ-CGT de Radio France appelle donc la direction à amplifier les moyens pour protéger ses salarié·es, en particulier journalistes, de plus en plus pris·es pour cible.

Paris, le 1er avril 2026

**Le SNJ-CGT Radio France**  
**Maison de la Radio, pièce 9D57**  
**116 Av. du Président Kennedy, 75016 Paris**  
snj-cgt@radiofrance.com

Retrouvez-nous sur :

